



Lille, le 22 février 2017

## Communiqué de presse

### LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS EN VIGILANCE ORANGE VENT CE JEUDI 23 FEVRIER

Météo France a placé les départements du Nord et du Pas-de-Calais en vigilance orange à compter de ce jeudi 23 février 2017 à 10h00 pour un fort coup de vent demandant une vigilance particulière, les forces de vent prévues occasionnant toujours quelques dégâts. La fin de phénomène est prévue ce même jeudi à 16h00.

La circulation d'une dépression sur les îles Britanniques va occasionner un fort coup de vent et des précipitations temporairement marquées sur le Nord et le Pas-de-Calais à partir de la fin de matinée de demain jeudi.

Le vent de sud-ouest va se renforcer pour atteindre dans l'intérieur des terres des rafales de 90 à 100 km/h, temporairement 110 km/h. Sur le département du Nord, seule la moitié nord sera concernée. Les rafales seront d'une moindre intensité de l'Avesnois à la région lilloise avec des valeurs attendues de 70 à 90 km/h.

Les rafales seront plus marquées sur le littoral du Pas-de-Calais, elles pourront atteindre 110 km/h, voire plus sur les caps exposés.

Avec le décalage de la dépression vers la Mer du Nord, les rafales faibliront progressivement en fin d'après-midi.

La préfète du Pas-de-Calais et le préfet du Nord ont placé leurs services en vigilance. Les services de protection civile des préfectures suivent, en lien avec Météo France, l'évolution du phénomène.

Compte tenu de ces conditions météorologiques, la prudence et la vigilance sont recommandées, en particulier lors des déplacements.

#### *Conséquences possibles*

- Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

#### *Conseils de comportement*

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Préfecture du Nord  
Service régional de la communication interministérielle  
03 20 30 52 50  
pref-communication@nord.gouv.fr  
www.nord.gouv.fr  
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Préfecture du Pas-de-Calais  
Service départemental de la communication interministérielle  
03 21 21 20 05  
pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr  
www.pas-de-calais.gouv.fr  
facebook.com/prefetpasdecalais - twitter.com/prefet62